



Extraits du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de FERNEY-VOLTAIRE,
séance du mardi 8 AVRIL 2025, 19h30

affichés en application des dispositions de l'article L 2121.25
du code général des collectivités territoriales

Nombre de membres du conseil municipal en exercice :	29
Nombre de membres présents :	19 (pour les points n° : 2, 9 au 21 et 24 au 25) 18 (pour les points n° : 1, 3, 16, 17 et 18) 17 (pour les points du n° : 4 au 15 et 23) 16 (pour le point n°22)
Nombre de membres ayant pris part au vote :	27 (pour les points n° 3, du 16 au 22 et du 24 au 25) 26 (pour le point n°1) 25 (pour les points du n° : 4 au 15) 23 (pour le point n°23) 22 (pour le point n°22)

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 avril à dix-neuf heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué le 2 avril 2025, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sise Hôtel de Ville à Ferney-Voltaire (01210), sous la présidence de M. Daniel RAPHOZ, Maire, la convocation a été affichée le 2 avril 2025.

Présents : MMES et MM. RAPHOZ Daniel, UNAL Khadija, LY Chun-Jy, ALLIOD Christian, t'KINT de ROODENBEKE Etienne, CLAVEL Matthieu, MERIAUX Laurence, BABALEY Balaky-Yem Phoramy, HARS Chantal (absente points n°3, 16, 17 et 18), GRATTAROLY Stéphane, VINE-SPINELLI Rémi, MITIS Catherine, SABARA DEMARQUAY Corinne, PATRIARCA Jean-François, KRAUSZ Nicolas (absent points n°1, et du 4 au 15), KASTLER Jean-Loup (absent points du n°4 au 15), LANDREAU Christian, LACOMBE Dorian, PHILIPPS Pierre-Marie.

Pouvoirs :	Mme Aurélie LÉGER	à	M. Étienne t'KINT de ROODENBEKE
	Mme Nadia CARR-SARDI	à	M. Chun-Jy LY
	M. Ahmed BEN MBAREK	à	Mme Khadija UNAL
	Mme Laurence CAMPAGNE	à	M. Christian ALLIOD
	M. Jean-Louis GUIDERDONI	à	M. Balaky-Yem Phoramy BABALEY
	Mme Valérie MOUNY	à	M. Daniel RAPHOZ
	Mme Marie FLORES	à	M. Stéphane GRATTAROLY
	Mme Mylène MAILLOT	à	M. Pierre-Marie PHILIPPS
	Mme Chantal HARS	à	Mme Laurence MERIAUX (pour les points n°3, n°16, n°17 et n°18)

Absents : M. Jean-Druon CHARVE
Mme Françoise JEAN-ALEXIS
M. Nicolas KRAUSZ (pour les points n°1 et du 4 au 15)
M. Jean-Loup KASTLER (pour les points du n°4 au 15)



**FERNEY
VOLTAIRE**

Secrétaire de séance : M. Stéphane GRATTAROLY

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales, les extraits du procès-verbal des délibérations du conseil municipal du mardi 8 avril 2025 ont été affichés le 15 avril 2025.



ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Présentation des activités de la SPL - Rapport du mandataire 2023 par Monsieur Vincent SCATTOLIN, Président général de la SPL et Monsieur Gilles BOUVARD, directeur de la SPL.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11/03/2025.
4. Création d'un nouveau groupe « Une énergie nouvelle pour Ferney » au sein du conseil municipal.
5. Désignation du membre du nouveau groupe à la commission Urbanisme et environnement suite à la création du nouveau groupe.
6. Désignation du membre du nouveau groupe à la commission Travaux, mobilité et accessibilité suite à la création du nouveau groupe.
7. Désignation du membre du nouveau groupe à la commission Solidarités et santé suite à la création du nouveau groupe.
8. Désignation du membre du nouveau groupe à la commission Finances et comptes publics suite à la création du nouveau groupe.
9. Désignation du membre du nouveau groupe à la commission Sécurité et économie locale suite à la création du nouveau groupe.
10. Désignation du membre du nouveau groupe à la commission Communication et système d'information suite à la création du nouveau groupe.
11. Désignation du membre du nouveau groupe à la commission Culture, vie associative et événementielle, sport et citoyenneté suite à la création du nouveau groupe.
12. Désignation du membre du nouveau groupe à la commission Scolaire et jeunesse suite à la création du nouveau groupe.
13. Désignation d'un nouveau membre au Comité Social Territorial (CST) suite à une démission d'office.
14. Désignation d'un nouveau membre de la majorité à la commission Solidarités et santé suite à la création du nouveau groupe.
15. Désignation d'un nouveau membre de la majorité à la commission Urbanisme et environnement suite à la création du nouveau groupe.
16. Convention cadre 2025-2027 avec l'association Thalie.
17. Attribution d'une subvention à l'Amicale du personnel communal de Ferney-Voltaire au titre de l'année 2025 et passation d'une convention d'objectifs et de moyens triennale.
18. Vote des taux d'imposition 2025.
19. Modifications de la liste des logements avec astreintes.



20. Attribution du marché de travaux pour l'extension de l'école Calas.
21. Attribution du marché de travaux d'aménagement des abords du centre sportif.
22. Souscription aux polices d'abonnement au service public de smart GRID thermique (réseau de chauffage urbain) de la SEMOP Pays de Gex Energies, pour les groupes scolaires Florian et Calas, le centre nautique, et la maison Saint-Pierre.
23. Convention relative à l'utilisation des certificats d'économie d'énergie dans le cadre des travaux communaux de raccordement au réseau de chaleur urbain, entre la commune de Ferney-Voltaire et la société DALKIA.
24. Modification du règlement intérieur du service enfance.
25. Modifications des tarifs du service enfance.
26. Questions diverses :
 - Décisions du maire prises en mois de mars 2025 en application de l'article L. 2122-22 du CGCT (délégations du conseil municipal).



RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS

Monsieur Christian LANDREAU reste dans la salle et ne prend pas part au vote de tous les points. Son vote sera donc considéré comme abstention. À l'exception des points numéro 3, 16, 17, 22, pour lesquels Monsieur Christian LAUDREAU sera considéré comme absent, celui-ci ayant quitté la salle lors des votes.

1. Désignation d'un secrétaire de séance.

Monsieur Christian LANDREAU reste dans la salle et ne prend pas part au vote. Son vote sera donc considéré comme abstention.

Le Maire ayant énuméré les pouvoirs Mme Aurélie LÉGER à M. Étienne t'KINT de ROODENBEKE ; Mme Nadia CARR-SARDI à M. Chun-Jy LY ; M. Ahmed BEN MBAREK à Mme Khadija UNAL ; Mme Laurence CAMPAGNE à M. Christian ALLIOD ; M. Jean-Louis GUIDERDONI à M. Balaky-Yem Phoramy BABALEY ; Mme Valérie MOUNY à M. Daniel RAPHOZ ; Mme Marie FLORES-JOMIR à Stéphane GRATTAROLY ; Mme Mylène MAILLOT à M. Pierre-Marie PHILIPPS), il est procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Monsieur Stéphane GRATTAROLY est désigné pour remplir cette fonction par 24 voix pour et 2 abstentions (Jean-Loup KASTLER, et Christian LANDREAU).

2. Présentation des activités de la SPL - Rapport du mandataire 2023 par Monsieur Vincent SCATTOLIN, Président général de la SPL et Monsieur Gilles BOUVARD, directeur de la SPL.

*Arrivée de Monsieur Nicolas KRAUSZ à 19h41.
Le Maire suspend la séance.*

Point sur les activités de la SPL – Rapport du mandataire 2023 présenté par Monsieur Vincent SCATTOLIN, Président général de la SPL et Monsieur Gilles BOUVARD, directeur de la SPL.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11/03/2025.

Le Maire réouvre la séance.

*Madame Chantal HARS quitte le conseil à 21h40 et donne procuration à Madame Laurence MERIEAUX.
Monsieur Christian LAUDREAU sera considéré comme absent, celui-ci ayant quitté la salle lors du vote.*

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du mardi 11 mars 2025 est adopté par 22 voix pour, et 4 abstentions (Nicolas KRAUSZ, Jean-Loup KASTLER, Catherine MITIS et Dorian LACOMBE).

Après un vote à main levée, le conseil municipal décide à l'unanimité de changer l'ordre du jour et de passer directement au point n°16.

16. Convention cadre 2025-2027 avec l'association Thalie.

Monsieur Christian LAUDREAU sera considéré comme absent, celui-ci ayant quitté la salle lors du vote.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, adopte par 24 voix pour et 2 absentions (Pierre-Marie PHILIPPS et Mylène MAILLOT (par procuration)) le renouvellement de la convention triennale pour les années civiles 2025 2027. Il autorise par 24 voix pour et 2 absentions (Pierre-Marie PHILIPPS et Mylène MAILLOT (par procuration)) Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer tous documents s'y rapportant.



17. Attribution d'une subvention à l'Amicale du personnel communal de Ferney-Voltaire au titre de l'année 2025 et passation d'une convention d'objectifs et de moyens triennale.

Monsieur Christian LAUDREAU sera considéré comme absent, celui-ci ayant quitté la salle lors du vote.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accorde par 25 voix pour et une abstention (Jean-Loup KASTLER) une subvention de 70 000 euros à l'Amicale du personnel communal de Ferney-Voltaire au titre de l'année 2025. Il autorise par 25 voix pour et une abstention (Jean-Loup KASTLER) la réévaluation de ce montant chaque année après examen du rapport d'activité des actions en cours et à venir, du budget prévisionnel et du nombre d'adhérents inscrits au 31 décembre de l'année N-1. Il autorise également par 25 voix pour et une abstention (Jean-Loup KASTLER) Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer tous documents s'y rapportant.

18. Vote des taux d'imposition 2025.

Monsieur Christian LANDREAU reste dans la salle et ne prend pas part au vote. Son vote sera donc considéré comme abstention.

Après l'avis favorable de la Commission Finances et Comptes Publics réunie 27 janvier 2025, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 22 voix pour, 1 voix contre (Étienne t'KINT de ROODENBEKE) et 4 abstentions (Rémi VINE-SPINELLI, Nicolas KRAUSZ, Jean-Loup KASTLER et Christian LANDREAU) de maintenir les taux d'imposition 2025 au niveau de 2024 et de les fixer à :

- Taxe foncière sur le foncier bâti : 28,43%
- Taxe foncière sur le foncier non bâti : 54,58%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 13,12%.

Il décide de maintenir par 22 voix pour, 1 voix contre (Étienne t'KINT de ROODENBEKE) et 4 abstentions (Rémi VINE-SPINELLI, Nicolas KRAUSZ, Jean-Loup KASTLER et Christian LANDREAU), le taux de majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale à 60%.

19. Modifications de la liste des logements avec astreintes.

Monsieur Christian LANDREAU reste dans la salle et ne prend pas part au vote. Son vote sera donc considéré comme abstention.

Retour de Madame Chantal HARS à 22h35.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve par 25 voix pour et 2 abstentions (Jean-Loup Kastler et Christian LANDREAU) le tableau reprenant la liste des logements accordés à titre précaire avec astreintes. Il approuve par 25 voix pour et 2 abstentions (Jean-Loup Kastler et Christian LANDREAU) que la présente délibération prendra effet à compter du mois d'avril 2025.

20. Attribution du marché de travaux pour l'extension de l'école Calas.

Monsieur Christian LANDREAU reste dans la salle et ne prend pas part au vote. Son vote sera donc considéré comme abstention.

Considérant le rapport d'analyse des offres et l'avis favorable de la commission Travaux, mobilité et accessibilité qui s'est réunie le 31 mars 2025, le conseil municipal, après en avoir délibéré, attribue par 26 voix pour et une abstention (Christian LANDREAU) attribue ce marché aux sociétés suivantes :

- Lot 1 « Démolition gros œuvre charpente métallique » : au groupement conjoint ALPES BOURGOGNE CONSTRUCTIONS / WALTEFAUGLE dont le mandataire est ALPES BOURGOGNE CONSTRUCTIONS, pour un montant de 122 196,44 € HT,
- Lot 2 « Menuiseries extérieures occultation » : à l'entreprise CARRAZ METALLERIE, pour un montant de 65 110,00 € HT,
- Lot 3 « Menuiseries intérieures bois » : à l'entreprise NINET FRERES, pour un montant de 40 500,00 € HT,
- Lot 4 « Cloisons faux plafonds peinture faïence » : à l'entreprise ENTREPRISE BONGLET, pour un montant de 78 464,60 € HT,
- Lot 5 « Sols souples » : à l'entreprise à l'entreprise CAZAJOU DECOR, pour un montant de 6 525,71 € HT,
- Lot 6 « Electricité » : à l'entreprise PONSOT ELEC, pour un montant de 37 646,00 € HT,
- Lot 7 « Plomberie chauffage ventilation » : à l'entreprise SARL ETABLISSEMENT FORAZ – JURALP ECO, pour un montant de 40 276,16 € HT.

Ce marché prend effet à compter de la date de réception de sa notification. Le planning prévisionnel prévoit un début des travaux fin avril, début mai 2025 et une fin des travaux pour les vacances de la Toussaint 2025. Le planning pourra être adapté à la réunion de lancement du projet.

Il autorise par 26 voix pour et une abstention (Christian LANDREAU) Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer toutes les pièces relatives à ce marché et tout document s'y rapportant avec les sociétés :

Pour le lot 1:

ALPES BOURGOGNE CONSTRUCTIONS

Parc d'activité Mâcon Loché
337 rue Mâcon Chaintré
71000 Mâcon
SIRET: 493 899 116 00021

SAS WALTEFAUGLE

24 route de Champlitte
70180 DAMPIERRE SUR SALON
SIRET: 425 750 023

Pour le lot 2:

CARRAZ METALLERIE

160 avenue Normandie Niemen
CHATILLON EN MICHAILLE
01200 VALSERHONE
SIRET: 772 201 125 000 22



**FERNEY
VOLTAIRE**

Pour le lot 3:

NINET FRERES
28 route de Seyssel
01200 Billiat
SIRET: 380 815 761 00016

Pour le lot 4:

ENTREPRISE BONGLET
14, avenue Maréchal Leclerc
01200 VALSERHONE
SIRET: 315 434 852 00317

Pour le lot 5:

CAZAJOU DÉCOR
9 av maréchal de Lattre de Tassigny
CHATILLON EN MICHAILLE
01200 VALSERHONE
SIRET: 529 138 257 00025

Pour le lot 6:

PONSOT ELECTRICITE
4 rue de Meyrin
01210 FERNEY-VOLTAIRE
SIRET: 834 435 661 000 14

Pour le lot 7:

SARL ETABLISSEMENT FORAZ – ENTITE JURALP ECO
170 RUE DU TIOCAN - Z.A DE L'ALLONDON
01630 SAINT GENIS POUILLY
SIRET: 343 206 371 00019

21. Attribution du marché de travaux d'aménagement des abords du centre sportif.

Monsieur Christian LANDREAU reste dans la salle et ne prend pas part au vote. Son vote sera donc considéré comme abstention.

Considérant l'avis favorable de la commission Travaux, mobilité et accessibilité qui s'est réunie le 31 mars 2025, le Conseil municipal, après en avoir délibéré attribue par 23 voix pour et 4 abstentions (Christian LANDREAU, Rémi VINE-SPINELLI, Jean-Loup KASTLER et Nicolas KRAUSZ) ce marché au groupement solidaire VERDET PAYSAGE/FAMY TP, dont le mandataire est VERDET PAYSAGE, pour un montant de 313 951,00 € HT soit 376 741,20 € TTC pour la tranche ferme. Il autorise par 23 voix pour et 4 abstentions (Christian LANDREAU, Rémi VINE-SPINELLI, Jean-Loup KASTLER et Nicolas KRAUSZ), Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer toutes les pièces relatives à ce marché et tout document s'y rapportant avec les sociétés :

- **SAS VERDET PAYSAGE**
5 avenue de l'Europe
01100 OYONNAX
SIRET : 768 200 651 00042

- **SAS FAMY TP**
415 rue de la Poste
Chatillon en Michaille
SIRET: 901 753 277 00010



22. Souscription aux polices d'abonnement au service public de smart GRID thermique (réseau de chauffage urbain) de la SEMOP Pays de Gex Energies, pour les groupes scolaires Florian et Calas, le centre nautique, et la maison Saint-Pierre.

Monsieur Christian LAUDREAU, Monsieur Chun-Jy LY et Madame Khadija UNAL seront considérés comme absents, ces derniers ayant quitté la salle lors du vote.

Vu l'avis favorable de la commission Travaux, mobilité et accessibilité du 31 mars 2025, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 21 voix pour et une abstention (Rémi VINE-SPINELLI) les termes des polices d'abonnement au service public de smart grid thermique (réseau de chaleur urbain) de la SEMOP Pays de Gex Énergies relatives :

- Au groupe scolaire Florian, avec une puissance souscrite de 270 kW pour une consommation annuelle de référence de 343 MWH, et un montant droit de raccordement de 66 000 €TTC,
- Au groupe scolaire Calas, avec une puissance souscrite de 240 kW pour une consommation annuelle de référence de 310 MWH, et un montant droit de raccordement de 66 000 €TTC,
- Au centre nautique, avec une puissance souscrite de 770 kW pour une consommation annuelle de référence de 903 MWH, et un montant droit de raccordement de 66 000 €TTC,
- À la Maison Saint-Pierre, avec une puissance souscrite de 140 kW pour une consommation annuelle de référence de 181 MWH, et un montant droit de raccordement de 132 000 €TTC.

Il autorise par 21 voix pour et une abstention (Rémi VINE-SPINELLI), Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints délégués à signer les polices d'abonnement ainsi que tous documents subséquents relatifs au service public de smart grid thermique (réseau de chaleur urbain) de la SEMOP Pays de Gex Énergies pour le groupe scolaire Florian, le groupe scolaire Calas, le centre nautique et la Maison Saint-Pierre.

23. Convention relative à l'utilisation des certificats d'économie d'énergie dans le cadre des travaux communaux de raccordement au réseau de chaleur urbain, entre la commune de Ferney-Voltaire et la société DALKIA.

Monsieur Chun-Jy LY et Madame Khadija UNAL seront considérés comme absents, ces derniers ayant quitté la salle lors du vote.

Monsieur Christian LANDREAU reste dans la salle et ne prend pas part au vote. Son vote sera donc considéré comme abstention.

Vu l'avis favorable de la commission Travaux, mobilité et accessibilité réunie le 31 mars 2025, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 21 voix pour et 2 abstentions (Rémi VINE-SPINELLI et Christian LANDREAU) les termes de la proposition de convention relative à l'utilisation des certificats d'économie d'énergie établie entre la société DALKIA et la commune de Ferney-Voltaire dans le cadre des travaux de raccordement au réseau de chaleur urbain de la ville de Ferney-Voltaire du groupe scolaire Florian, du groupe scolaire Calas, du centre nautique et de la Maison Saint-Pierre, avec versement de la société DALKIA à la commune d'un montant de 352 000 €. Il autorise par 21 voix pour et 2 abstentions (Rémi VINE-SPINELLI et Christian LANDREAU), Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints délégués à signer ladite convention ainsi que tous documents subséquents. Il donne mandat par 21 voix pour et 2 abstentions (Rémi VINE-SPINELLI et Christian LANDREAU) à la société Dalkia sise le Panorama 204 rue Sadi Carnot 59350 Saint-André Lez Lille afin d'effectuer toutes les démarches administratives liées au dépôt des dossiers de CEE.



24. Modification du règlement intérieur du service enfance.

Monsieur Christian LANDREAU reste dans la salle et ne prend pas part au vote. Son vote sera donc considéré comme abstention.

Considérant l'avis favorable de la commission Scolaire et Jeunesse réunie le 25 mars 2025, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 26 voix pour et une abstention (Christian LANDREAU) la modification du règlement intérieur des accueils de loisirs de la Ville de Ferney-Voltaire tel qu'il est présenté. Il autorise par 26 voix pour et une abstention (Christian LANDREAU) Monsieur le Maire, ou un de ses adjoints délégués, à signer tous documents s'y rapportant.

25. Modifications des tarifs du service enfance.

Monsieur Christian LANDREAU reste dans la salle et ne prend pas part au vote. Son vote sera donc considéré comme abstention.

Considérant l'avis favorable de la commission Scolaire et Jeunesse réunie le 25 mars 2025, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 24 voix pour et 3 abstentions (Christian LANDREAU, Jean-Loup KASTLER et Nicolas KRAUSZ) les modifications tarifaires présentées en annexe à compter du 1^{er} juillet 2025. Il autorise par 24 voix pour et 3 abstentions (Christian LANDREAU, Jean-Loup KASTLER et Nicolas KRAUSZ) Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer tout document s'y rapportant.

4. Création d'un nouveau groupe « Une énergie nouvelle pour Ferney » au sein du conseil municipal.

Départ de Monsieur Jean-Loup KASTLER à 23h43.

Départ de Monsieur Nicolas KRAUSZ à 23h45.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte de la création d'un nouveau groupe « Une Énergie nouvelle pour Ferney » au sein du conseil municipal présidé par Monsieur Pierre-Marie PHILIPPS.

5. Désignation du membre du nouveau groupe à la commission Urbanisme et environnement suite à la création du nouveau groupe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne par vote secret par 20 voix pour et 5 abstentions, Monsieur Pierre-Marie PHILIPPS, appelé à siéger au sein de la commission « Urbanisme et Environnement », suite à la création d'un nouveau groupe.

6. Désignation du membre du nouveau groupe à la commission Travaux, mobilité et accessibilité suite à la création du nouveau groupe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne par vote secret par 20 voix pour et 5 abstentions, Monsieur Pierre-Marie PHILIPPS, appelé à siéger au sein de la commission « Travaux, Mobilité et Accessibilité », suite à la création d'un nouveau groupe.

7. Désignation du membre du nouveau groupe à la commission Solidarités et santé suite à la création du nouveau groupe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne par vote secret par 20 voix pour et 5 abstentions, Monsieur Pierre-Marie PHILIPPS, appelé à siéger au sein de la commission « Solidarités et Santé », suite à la création d'un nouveau groupe.

8. Désignation du membre du nouveau groupe à la commission Finances et comptes publics suite à la création du nouveau groupe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne par vote secret par 20 voix pour et 5 abstentions, Monsieur Pierre-Marie PHILIPPS, appelé à siéger au sein de la commission « Finances et Comptes », suite à la création d'un nouveau groupe.

9. Désignation du membre du nouveau groupe à la commission Sécurité et économie locale suite à la création du nouveau groupe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne par vote secret par 20 voix pour et 5 abstentions, Monsieur Pierre-Marie PHILIPPS, appelé à siéger au sein de la commission « Sécurité et Économie locale », suite à la création d'un nouveau groupe.

10. Désignation du membre du nouveau groupe à la commission Communication et système d'information suite à la création du nouveau groupe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne par vote secret par 20 voix pour et 5 abstentions, Monsieur Pierre-Marie PHILIPPS, appelé à siéger au sein de la commission « Communication et Système d'information », suite à la création d'un nouveau groupe.

11. Désignation du membre du nouveau groupe à la commission Culture, vie associative et évènementielle, sport et citoyenneté suite à la création du nouveau groupe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne par vote secret par 20 voix pour et 5 abstentions, Monsieur Pierre-Marie PHILIPPS, appelé à siéger au sein de la commission « Culture, Vie associative et Évènementielle, Sport et Citoyenneté », suite à la création d'un nouveau groupe.

12. Désignation du membre du nouveau groupe à la commission Scolaire et jeunesse suite à la création du nouveau groupe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne par vote secret par 20 voix pour et 5 abstentions, Monsieur Pierre-Marie PHILIPPS, appelé à siéger au sein de la commission « Scolaire et Jeunesse », suite à la création d'un nouveau groupe.

13. Désignation d'un nouveau membre au Comité Social Territorial (CST) suite à une démission d'office.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne par vote secret par 22 voix pour et 3 abstentions, Monsieur Pierre-Marie PHILIPPS, appelé à siéger au sein du Comité Social Territorial (CST), en remplacement de Madame Myriam MANNI, démissionnaire d'office.

14. Désignation d'un nouveau membre de la majorité à la commission Solidarités et santé suite à la création du nouveau groupe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne par vote secret par 24 voix pour et 1 abstention, Madame Laurence MERIEAUX, membre du groupe de la majorité appelé à siéger au sein de la commission « Solidarités et Santé », en remplacement de Monsieur Pierre-Marie PHILIPPS.

15. Désignation d'un nouveau membre de la majorité à la commission Urbanisme et environnement suite à la création du nouveau groupe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne par vote secret par 24 voix pour et 1 abstention, Monsieur Étienne t'KINT de ROODENBEKE, membre du groupe de la majorité appelé à siéger au sein de la commission « Urbanisme et Environnement », en remplacement de Monsieur Pierre-Marie PHILIPPS.

Fait et délibéré à Ferney-Voltaire, le 15 avril 2025.

Le Maire,
Daniel RAPHOZ





**FERNEY
VOLTAIRE**

Conformément aux dispositions des articles L. 2121-25, L 2121-26 du Code général des collectivités territoriales peuvent être consultés en mairie : les procès-verbaux, les délibérations du conseil municipal. Par ailleurs depuis le 1^{er} juillet 2022, en application de l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, ces actes réglementaires sont publiés sous forme électronique sur le site de la ville <https://www.ferney-voltaire.fr/votre-mairie/conseil-municipal/seances-et-deliberations/>